

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**Séance du 09/12/2024

OBJET : Création d'emplois permanents ouverts aux fonctionnaires et, le cas échéant, aux agents contractuels sur le fondement des articles L. 332-14 et L. 332-8 du code général de la fonction publique et suppression d'emplois permanents suite à la refonte du tableau des emplois et des effectifs

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 25

Date convocation 29/11/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 09 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaients présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN

Absents excusés : Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Luc FERJULE

Nathalie HERAUD à Sandrine TROUSSIEUX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Aujourd'hui, le tableau des effectifs de la collectivité est par grades et non par cadre d'emplois, et ne permet pas de recruter des contractuels sur des postes vacants (suite mutation, disponibilité...).

La collectivité souhaite une refonte du tableau des effectifs par cadres d'emplois, afin de pouvoir faire un état des lieux des emplois et d'apporter une cohérence globale et une lisibilité de l'organisation.



Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complets ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique.

Considérant qu'il convient, dans ce dernier cas, d'indiquer le motif, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

L'autorité territoriale propose à l'assemblée :

1- Refonte du tableau des emplois et des effectifs comme suit :

A – EXPLOITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Création de 11 emplois permanents d'agents spécialisés des écoles maternelles à temps complet à compter du 1^{er}/01/2025, pour assister le personnel enseignant à l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel utilisés directement par les enfants :

- 9 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
- 2 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques

Création de 25 emplois permanents d'agents techniques à temps complet à compter du 1^{er}/01/2025, dont :

- 23 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques pour assurer les fonctions suivantes :
 - 3 emplois d'agents d'entretien et de surveillance du complexe sportif
 - 3 emplois d'agent d'exploitation des services généraux et événementiel
 - 3 emplois d'agents polyvalents en maintenance-réparation des bâtiments et du matériel
 - 10 emplois d'agents polyvalents en environnement, espaces naturels, propreté, espaces communaux, voirie signalisation et mobiliers urbains
 - 4 emplois d'agents polyvalents en entretien des bâtiments communaux
- 2 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Agents de maîtrise pour assurer les fonctions suivantes :
 - 1 emploi d'agent d'exploitation des services généraux et événementiel
 - 1 emploi d'agent polyvalent en environnement, espaces naturels, propreté, espaces communaux, voirie signalisation et mobiliers urbains

Création de 4 emplois permanents d'éducateur et/ou d'agents d'animation à temps complet à compter du 1^{er}/01/2025, pour animer et encadrer les pratiques physiques sur

101/2024

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 16/12/2024

ID : 069-216900092-20241209-1012024-DE



le temps scolaire et/ou périscolaire :

- 2 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Educateurs des APS
- 1 emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints d'animation
- 1 emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques

B – DIRECTION CULTURELLE

Création de 2 emplois permanents d'assistants d'enseignement à temps non complet pour 10/20ème à compter du 1^{er}/01/2025, pour enseigner les disciplines artistiques dans leur spécialité. Ces 2 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique.

Création de 2 emplois permanents d'agents administratif à temps complet à compter du 1^{er}/01/2025, pour assurer l'accueil et renseignements à l'infothèque, la relation avec les associations, le développement de la communication et assistance aux évènements culturels. Ces 2 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs.

Création de 3 emplois permanents d'agents à la médiathèque à temps complet à compter du 1^{er}/01/2025, pour assurer la surveillance des collections et le classement des ouvrages, et participer à la conception, au développement et à la mise en œuvre des projets culturels du service :

- 1 emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine
- 2 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine

C – POLICE MUNICIPALE

Création de 4 emplois permanents d'agents de police municipale à temps complet à compter du 1^{er}/01/2025, pour effectuer des missions de police administratives et judiciaire relevant de la compétence de l'autorité du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ces 4 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Agents de police municipale.

D – DIRECTION CITOYENNETE ET SERVICES SUPPORTS

Création de 10 emplois permanents d'agents administratif à temps complet à compter du 1^{er}/01/2025, dont :

- 8 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs pour assurer les fonctions suivantes :
 - 2 emplois en gestion des ressources humaines



- 1 emploi en gestion des finances
- 5 emplois d'agents d'accueil au public, état civil, recensement citoyen, urbanisme, secrétariat

- 2 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs pour assurer les fonctions suivantes :
 - 1 emploi en gestion des finances
 - 1 emploi chargé de l'urbanisme

Création de 1 emploi permanent d'agent administratif à temps non complet pour 17.50 heures hebdomadaires à compter du 1^{er}/01/2025, pour assurer les fonctions d'agent d'accueil au public, état civil, recensement citoyen, urbanisme, secrétariat... Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs.

E – DIRECTION

Création de 7 emplois permanents de directeurs à temps complet à compter du 1^{er}/01/2025, dont :

- 1 emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Attachés pour assurer la direction générale des services
- 1 emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des DGS
- 1 emploi de collaborateur de cabinet
- 2 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs pour assurer les fonctions suivantes :
 - 1 pour assurer la direction administrative, assurant les fonctions de DGA
 - 1 pour assurer la direction culturelle
- 2 emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Techniciens pour assurer les fonctions suivantes :
 - 1 directeur technique pilotant les projets techniques de la collectivité
 - 1 directeur d'exploitation pour diriger, coordonner et animer l'ensemble des services techniques

Exception pour l'emploi de DGS, tous ces emplois nouvellement créés à compter du 1^{er}/01/2025 pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, exception faite pour l'emploi de DGS, les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique, pour une durée de 3 ans renouvelables dans la limite de 6 ans :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

101/2024

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 16/12/2024

ID : 069-216900092-20241209-1012024-DE



- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions de justice et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- L332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L 4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

En cas de recours à des agents contractuels en application des dispositions ci-dessus énoncées, ceux-ci exerceront les fonctions définies précédemment.

La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois auxquels ils sont rattachés.

- 2- Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de la création des emplois permanents au 1^{er}/01/2025 suite à la refonte du tableau des emplois et des effectifs, il convient de supprimer tous les emplois permanents de la commune ayant été créés avant le 1^{er}/01/2025.

Cette suppression a été soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable lors de sa séance du 26/11/2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression de tous les emplois ayant été créés avant le 1^{er}/01/2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** les créations, au 1^{er}/01/2025, dans les conditions exposées ci-dessus, de :

- 9 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
- 26 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des Adjointes techniques
- 2 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des Agents de maîtrise
- 2 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des Educateurs des APS
- 1 emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des Adjointes d'animation
- 2 emplois à temps non complet relevant du cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique
- 10 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des Adjointes administratifs
- 1 emploi à temps non complet relevant du cadre d'emplois des Adjointes administratifs
- 1 emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine
- 2 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des Adjointes du patrimoine
- 4 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des Agents de police municipale
- 4 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs
- 1 emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des Attachés

101/2024

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 16/12/2024

ID : 069-216900092-20241209-1012024-DE



- 1 emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des DGS
- 1 emploi à temps complet de collaborateur de cabinet
- 2 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des Techniciens

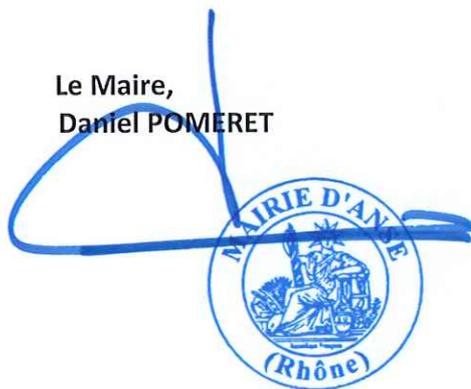
2°) **APPROUVE** la suppression de tous les emplois permanents ayant été créés avant le 1^{er}/01/2025

2°) **ADOpte** la refonte du tableau des emplois et des effectifs ainsi proposés

3°) **DIT** que les crédits sont prévus au budget

4°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND